



refus de ma nationalité française

Par **Dib Abdelghani**, le **14/02/2011** à **09:22**

j'ai demandé ma naturalisation française et celle ci m'a été refusée. Ma mère est française atteinte d'alzheimer diabétique et je m'occupe d'elle 24/24 comme un bébé. Elle vit chez moi et le gouvernement trouve que 58h par mois sont insuffisant, car le conseil général me paye 450 euros d'apa. Je suis né en 1964 en algérie, et suis venu avec ma famille en 1968 habité la France. Mes études sont françaises, je parle, lis et écris le français parfaitement car le français est ma langue maternnelle. Les recours gracieux n'ont servis à rien. Je peux et je compte refaire une demande le 23 juillet 2011, mais cette fois si je ferai mon dossier en présence d'un avocat, et j'accepte les honoraire de celui ci. Mais où est donc passer la vraie justice? Où sont passés les vrais politiciens et qu'arrive t il à notre gouvernement??? Au fait ma soeur et mon frère sont également français. Merci de votre aide

Par **Domil**, le **14/02/2011** à **13:59**

Depuis 1968, vous n'avez jamais eu l'occasion de demander la nationalité alors que vous aviez des revenus ?

Actuellement, il est demandé d'avoir des ressources suffisantes, et 450 euros, ce ne sont pas des ressources suffisantes (à peine plus que le RSA, en-dessous du seuil de pauvreté)